

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lamentin, le 2 Avril 2021

Les appels à projets à ne pas manquer en 2021

La première édition de l'appel à projets « Biodiv'Eco » est lancée !



L'appel à projet (AAP) « BIODIV'ECO » vise à accompagner l'émergence de projets de valorisation économique de la biodiversité. Pour sa première édition, il s'agit de soutenir un minimum de 10 projets sur la façade Atlantique des Outre-mer.

Cet AAP permettra d'initier une dynamique territoriale en créant un écosystème de partenaires dans le domaine du développement économique et de la biodiversité dans chaque territoire. Il a pour ambition de faire émerger et accompagner des projets économiques basés sur la biodiversité et dans le respect de celle-ci, sur des filières économiques diverses (agro-écologie et agro-transformation, forêt-bois, pêche-aquaculture, biotechnologies vertes, cosmétique responsable ou encore éco-tourisme).

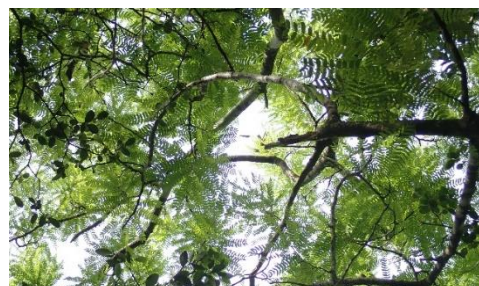
Les lauréats retenus seront accompagnés dans leur projet par l'équipe ingénierie de projet « économie et biodiversité » de l'OFB, récemment créée et basée à Cayenne (Guyane).

Période de candidature	Montant maximal de l'aide	Porteurs éligibles	Durée du projet	Territoires éligibles
15 mars - 2 mai	50 000 €	Associations de filières économiques (à but lucratives ou non), collectivités territoriales, entreprises et groupement d'entreprises	12 mois	Façade Atlantique des Outre-Mer*

*Façade Atlantique des Outre-Mer : Guyane, Martinique, Guadeloupe, Saint Barthélemy, Saint Martin, Saint Pierre et Miquelon.

[Télécharger le règlement administratif de l'AAP Biodiv'Eco / Découvrir la plaquette de l'AAP Biodiv'Eco](https://ofb.gouv.fr/actualites/lancement-de-lappel-projets-biodiveco)
<https://ofb.gouv.fr/actualites/lancement-de-lappel-projets-biodiveco>

L'AAP MobBiodiv' est de retour sous le nom de MobBiodiv' Restauration 2021



Acacia muricata, Cap Salomon (Martinique)
© Conservatoire botanique de Martinique

- Restauration des milieux terrestres (1)

L'objectif de cet AAP est de soutenir des projets visant le maintien en bon état et la restauration des écosystèmes terrestres et continentaux et des espèces qui y sont inféodées.

Alors que la première session de cet appel à projets est encore en cours (candidatures jusqu'au 20 avril), l'OFB prévoit déjà une deuxième session en juin 2021.



- Restauration des écosystèmes littoraux, humides, aquatiques et marins en Outremer (2)

Cet AAP vise à soutenir des projets visant le maintien en bon état et la restauration des écosystèmes littoraux, milieux humides, aquatiques et marins. Il viendra compléter la session 2 de l'AAP MobBiodiv' 2021 évoqué précédemment en juin 2021.



AAP	Période de candidature	Montant maximal de l'aide	Porteurs éligibles	Durée du projet	Territoires éligibles
(1)	Juin - Septembre	300 000 €	Associations agréées au code de l'environnement, collectivités, conservatoires botaniques nationaux	22 à 36 mois	France métropolitaine et Outre-Mer (DROM et COM)
(2)	Juin - Septembre	200 000 €	Communes et structures intercommunales, établissements publics et acteurs associatifs	24 à 36 mois	Outre-Mer (DROM et COM)

<https://ofb.gouv.fr/actualites/lancement-de-lappel-projets-mobbiodivrestauration>

Les AAP du programme Te Me Um arrivent début avril

Au carrefour des territoires ultramarins, Te Me Um est un dispositif national qui favorise la coopération entre acteurs et facilite la mise en œuvre d'actions pour la conservation de la biodiversité.

- Micro-projets

Les micro-projets du programme Te Me Um permettent de soutenir des petites initiatives en faveur de la préservation de la biodiversité en Outre-mer. L'objectif du programme dans cet AAP est de créer un effet levier à la mise en place d'actions en favorisant des premières expériences de gestion de projet par de petites structures qui ont la perspective d'un projet ambitieux. L'AAP peut également compléter les financements sur une opération plus importante.

- Compagnonnages

Le compagnonnage est un système de croisement des forces et d'immersion professionnelle. Sur une période d'une ou deux semaines, un agent ou un salarié travaillant pour un espace naturel est accueilli par une autre structure sur un autre espace naturel dans le but d'échanger, d'acquérir ou de perfectionner des compétences spécifiques.

Le compagnonnage a pour but d'aider individuellement les agents d'outre-mer :

- Lorsqu'un projet nécessite un savoir ou un savoir-faire spécifique, déjà expérimenté ailleurs
- Lorsque la thématique, de par sa spécificité, n'est dans aucun programme de formation
- Lorsque les outils à acquérir nécessitent un temps de mise en pratique avec l'aide d'un expert

- Projets partenaires

L'objectif des projets partenaires est de permettre des actions structurantes visant à renforcer les moyens d'actions des acteurs de la biodiversité ultramarine et pouvant concerner plusieurs territoires.

Les modalités des AAP du programme Te Me Um vous seront précisés prochainement dans un communiqué de presse spécifique.

Retour sur l'AAP Ecophyto 2020 – 2021



Dans le cadre du plan Ecophyto II+, des appels à projets nationaux sont lancés chaque année

pour soutenir des projets en faveur de la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, et de la limitation des risques et des impacts qui y sont liés.

Une session de candidature a eu lieu en fin d'année 2020. Les porteurs de projet qui en sortiront lauréat seront annoncés au plus tard le **31 Mars 2021**.

Retour sur les lauréats de l'AAP MobBiodiv' 2020



Carcharhinus perezii, St Martin
© Franck Mazeas

© Franck Mazeas

L'édition de l'AAP MobBiodiv' 2020 avait abouti sur l'accompagnement de trois projets lauréats :

- 2PRK / Pou Pwoteksion Rékins Karib : vers des outils de conservation adaptés dans les Antilles françaises, KAP NATIREL
- Mise en place d'un programme de formation technique et de suivi des populations de vertébrés en milieu forestier en Guadeloupe, AMAZONA
- La Mare au Diable : voyages fantastiques au cœur des légendes sur les zones humides, UICN.

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité exerce des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages, de surveillance et de contrôle des atteintes à l'environnement, de gestion des espaces protégés, de mobilisation de la société et d'appui aux acteurs sur l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine, dans l'hexagone et les Outre-mer.

Contact local

Pierre Coquelet
Délégué Territorial Antilles
Ingrid Neveu / 06 90 34 64 00
ingrid.neveu@ofb.gouv.fr

Contact presse

Florence Barreto / 06 98 61 74 85
Romane Dondi / 07 63 32 69 89
presse@ofb.gouv.fr
ofb@rumeurpublique.fr